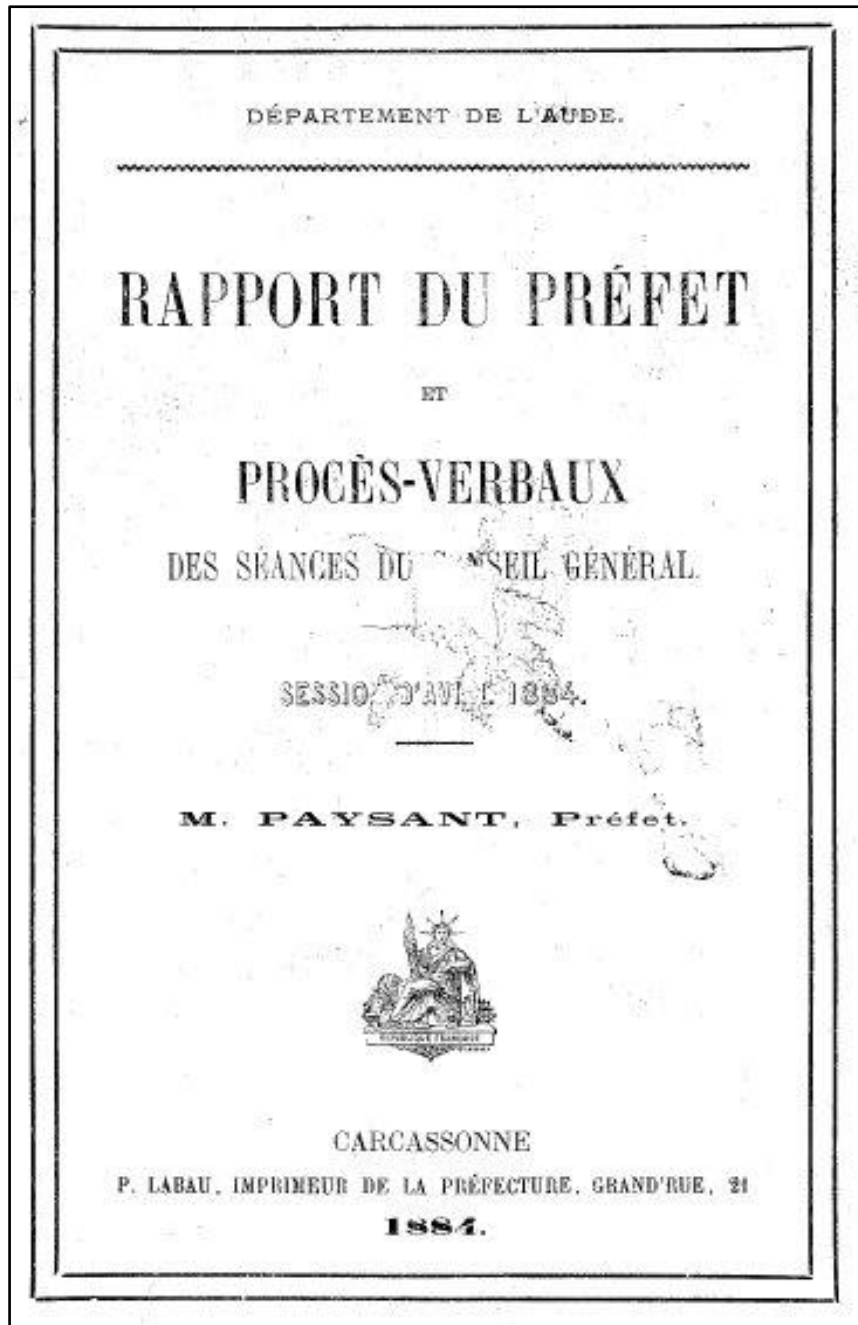


*Saissac,  
plus chef-lieu de canton ?*



**Saissac.**

*Demande de transfèrement du chef-lieu de canton à Saint-Denis.*

Je vous prie également de vouloir bien me donner votre avis sur le degré de nécessité de soumettre à l'enquête une demande formée par le Conseil municipal de Brousses, en vue d'obtenir que le chef-lieu du canton de Saissac soit transféré à Saint-Denis.

---

**Demande de transfèrement du chef-lieu du canton de Saissac à Saint-Denis.**

( Rapport de M. le Préfet, page 48. )

« Le Conseil municipal de Brousses demande que le chef-lieu de canton soit transporté de Saissac à St-Denis.

» M. le Préfet demande au Conseil général son avis sur le degré de nécessité de soumettre à l'enquête cette demande.

» L'avis du Conseil municipal de Brousses, demandeur, figure seul au dossier, et il n'a pas paru à votre Commission que vous puissiez donner sur cette question un avis suffisamment éclairé. Elle vous propose donc de renvoyer purement et simplement le dossier à l'Administration. »

M. LADES-GOUR dit qu'il est d'accord pour le renvoi proposé, mais qu'il peut ajouter officieusement que plusieurs autres communes du canton de Saissac ont pris une délibération semblable à celle de la commune de Brousses. Quant au fond de la question, elle est très délicate, et l'honorable membre s'abstient de se prononcer, tout en déclarant qu'il ne s'oppose pas à ce que l'Administration instruisse cette affaire.

Les conclusions du rapport de M. Narbonne sont mises aux voix et adoptées.

*En 2012, il l'est toujours ...*